

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                   |    |          |    |         |   |          |   |         |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|----|----------|----|---------|---|----------|---|---------|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>République Française<br/>Liberté – Egalité - Fraternité</p> <p>DEPARTEMENT DU CANTAL</p> <p>ARRONDISSEMENT DE MAURIAC</p> <p>CANTON D'YDES</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :<br/>SEPTEMBRE 2017</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Nombre de conseillers en exercice</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Excusés</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Pouvoirs</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>16</td> </tr> </table> | Nombre de conseillers en exercice | 17 | Présents | 14 | Excusés | 3 | Pouvoirs | 2 | Votants | 16 | <p><b>COMMUNE D'YDES</b></p> <p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b></p> <p><b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>SÉANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017</b></p> <p>L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le VINGT-NEUF SEPTEMBRE à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire.</p> <p><b>Etaient présents :</b> Guy LACAM, René BERGEAUD, Alain DELAGE, Jean-Claude SAISSET, Marc LASSAGNE, Joël PEYRY, Bernard BOUVELOT, Patrick BOS, Suzie BOSSARD, Pauline BRETHOME, Jeannine BROSSARD, Huguette GATINIOL, Sindy PICARD et Sophie TOURNADRE.</p> <p><b>Etaient excusés :</b> Isabelle LAURADOUX, Benoît DELAVAUT et Sandra LAFARGE.</p> <p><b>Pouvoir :</b> Isabelle LAURADOUX à Alain DELAGE, Sandra LAFARGE à Sophie TOURNADRE</p> <p>Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.<br/>Mme Pauline BRETHOME a été désignée secrétaire de séance.</p> |
| Nombre de conseillers en exercice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 17                                |    |          |    |         |   |          |   |         |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Présents                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 14                                |    |          |    |         |   |          |   |         |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Excusés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 3                                 |    |          |    |         |   |          |   |         |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Pouvoirs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 2                                 |    |          |    |         |   |          |   |         |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Votants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 16                                |    |          |    |         |   |          |   |         |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

## Les Elus rendent hommage à Michel FAURE et Martine TRIVIAUX

### 1. HOMMAGE A MICHEL FAURE ET MARTINE TRIVIAUX

M. le Maire accueille et remercie les familles de M. Michel FAURE et Mme Martine TRIVIAUX d'avoir répondu à son invitation pour rendre hommage aux collègues disparus les 16 et 29 août 2017. Il a rappelé combien ces derniers étaient impliqués au sein de la collectivité par leur disponibilité et leurs engagements quotidiens.

Michel FAURE a apporté une expertise très professionnelle dans le domaine de la sécurité. Son regard de technicien avisé a apporté beaucoup de conseils et d'organisation aux services techniques, hélas, pendant trop peu de temps. M. le Maire avait imaginé bien d'autres missions pour Michel FAURE ; une mission spécifique et technique, parce qu'il en avait la capacité et la compétence, notamment, celle de la transition énergétique des bâtiments communaux.

Martine TRIVIAUX a marqué du sceau de son esprit solidaire son rôle dans la conduite des affaires sociales. Ce rôle, qui requiert une discrétion totale, était fait sur mesure pour elle, car elle savait identifier et mesurer les situations de détresse et de difficulté des familles ou des personnes seules. C'est sur ces bases que Martine TRIVIAUX a aussi œuvré, en qualité d'Ajoute, pour la création et la mise en place du service « Proximité Seniors ».

Le vide que l'un et l'autre laissent ici est immense. Les membres du Conseil Municipal vont se répartir leurs missions qui leur étaient confiées, c'est la plus belle des manières pour leur rendre hommage.

M. le Maire demande à l'Assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence en leur mémoire.

*Les familles sortent de la salle du Conseil Municipal accompagnées par le Maire, Guy LACAM.*

### 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUILLET 2017

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 24 Juillet 2017.

Mme Huguette GATINIOL formule l'observation suivante qui sera rajoutée à ce Procès-Verbal :

#### ➤ TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SECURITE : Déplacement du skate-park

M. le Maire informe le Conseil de la décision prise de déplacer le skate-park. Mme Gatiniol fait part de son étonnement : il avait été décidé de réunir la Commission des sports, celle des travaux et celle des affaires scolaires, suite au projet émis par les enfants du CMJ de créer un terrain multi-sports, afin de réfléchir à un ensemble cohérent :

Avec Suzy Bossard, elle avait reçu, avec l'accord de M. le Maire, M. Sébastien PIOT, de l'entreprise « Partenaire Equipement » sise à Chamalières, spécialisée dans ce genre d'aménagement, et l'avait conduit sur les différents sites : ce terrain pourrait fort bien trouver sa place à côté du skate-park et il ne voit pas l'utilité de déplacer ce dernier dans la mesure où les appareils ne seront plus aux normes.

M. le Maire déclare qu'il ne peut admettre d'avoir dépensé de l'argent collectif pour créer une plateforme à côté de l'aire des petits et qui ne servira plus à rien.

Mme Gatiniol répond que la plateforme construite à côté de l'aire des petits pourrait accueillir d'autres éléments davantage destinés aux 8 - 10 ans et que de toute façon, le budget de la Commune ne permettra pas le remplacement du skate-park.

M. Bergeaud précise enfin que la sécurisation du skate-park actuel est difficile à réaliser.

M. le Maire souhaite apporter une précision : la décision du déplacement du skate-park a été arrêtée par la précédente Municipalité qui a fait engager des travaux spécifiques.

Par ailleurs, RMCL qui est chargé du transfert mandatera un organisme autre qu'APAVE afin d'avoir un avis contradictoire sur le déplacement ou non de cette structure.

Le procès-verbal du 24 juillet 2017 avec le rajout est adopté par 15 voix pour et 1 abstention.

### 3. FINANCES – GESTION – ÉCONOMIE

#### ➤ Tarifs Service transmission mails de Cybercentre et M.S.A.P. au profit des citoyens / Rapporteur : Sindy PICARD

Les demandes des administrés auprès de Cybercentre et de la Maison des Services Au Public, pour scanner des documents afin de les transmettre auprès des différents organismes, sont en augmentation.

Il est souhaitable de fixer un tarif pour ce type d'opération.

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer le tarif photocopie, soit 0.50 € le scan.

➤ **Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement** / Rapporteur : Guy LACAM

Le Maire doit établir, chaque année, pour l'ensemble du territoire sur lequel le service est assuré, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable ou de l'assainissement (RPQS). Ce rapport comprend notamment une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers. Ce document est transmis à la Police de l'Agence de l'Eau. Il est réalisé par M. Frédéric DAUCHIER en charge de la station d'épuration.

En ce qui concerne l'eau, celui-ci s'appuie sur les éléments communiqués par le Syndicat Intercommunal et Distribution Rurale de l'Eau du Font Marilhou. Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ce rapport.

➤ **Régies** / Rapporteur : Sindy PICARD

• **Clôture régie Ecole Municipale des Sports**

Le 26 juillet 2017, M. POUJOL, Trésorier de Saignes, a procédé à la vérification de la régie recettes « Ecole Municipale des Sports » créée le 27 janvier 2011. Considérant que cette régie n'est plus active, il convient d'en prévoir la dissolution.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de clôturer cette régie.

• **Création d'un fonds de caisse CCAS Dons**

M. POUJOL a aussi vérifié la régie « CCAS Dons » constituée le 22 décembre 2004. Il convient de fixer le montant de l'encaisse à 500 € et la périodicité des versements de cette régie de recettes. Par ailleurs, suite au départ à la retraite du régisseur titulaire, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

➤ **Demande autorisation ouverture Super U les dimanches 24 et 31 décembre 2017** / Rapporteur : Guy LACAM

Conformément à la réglementation sur les autorisations temporaires d'ouverture dominicale, la SARL Ydes Distribution (Super U) a déposé une demande pour ouvrir les dimanches 24 et 31 décembre 2017, de 9h00 à 18h30, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable.

➤ **Admissions en non-valeur** / Rapporteur : Sindy PICARD

Mme Sindy PICARD indique que la Trésorerie de Saignes a fait parvenir l'état des dettes dont elle n'a pu obtenir le recouvrement et propose l'annulation de ces créances. Il s'agit de factures de taxe assainissement, factures cantine ou garderie impayées. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'admission en non-valeur des recettes pour un montant de 795.99 € au titre du Budget Assainissement et de 963.40 € au titre du Budget Général.

➤ **Micro-crèche : bail et loyer** / Rapporteur : Guy LACAM

Un projet de création d'une micro-crèche dans les locaux de l'ancien presbytère a été déposé par un particulier, Madame Dorothée DUPONT. Cette structure sera gérée par l'association « Les Chérubins » et encadrée par la P.M.I. du Conseil Départemental du Cantal. Du personnel sera embauché. Un aménagement extérieur sera réalisé par la Commune (espace jardin).

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal charge M. le Maire de prendre contact avec le Notaire pour connaître les effets d'un bail commercial et fixer ensuite le montant du loyer.

➤ **Cession d'un terrain** / Rapporteur : Guy LACAM

Madame Michèle MUSCAT a sollicité la Commune pour que celle-ci cède une surface de terrain de 137 m<sup>2</sup> (définie par le Géomètre) située à Lagnac, en bordure de piste verte, à hauteur de l'impasse de la Sumène. Elle envisage d'y réaliser une terrasse près du logement dont elle est propriétaire.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix à 1 € le m<sup>2</sup>, soit 137 €. Les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de Mme MUSCAT.

➤ **Complément subvention association** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire indique qu'une nouvelle équipe dirigeante de l'Ecole de Foot Sumène-Artense est en place avec Messieurs Hervé VIGIER et Romain SIMON. Il rappelle que, par le passé, la Commune apportait une subvention communale annuelle à hauteur de 1 680€. En 2016 et 2017, ce montant a été revu à la baisse à 500 € car ce Club pratiquait peu d'activités sur Ydes. La nouvelle école de Foot Sumène-Artense est présentée avec de nouveaux projets et de nombreuses manifestations. 90 enfants fréquentent ce Club dont une quarantaine d'enfants domiciliés à Ydes.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide de verser, en fin d'année, une subvention complémentaire de 500 € pour l'année 2017. Cette subvention totale de 1 000 € pour 2017 sera reconsidérée en 2018 en fonction de leurs résultats.

## 4. TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SÉCURITÉ

➤ **Point sur les travaux** / Rapporteur : René BERGEAUD

• **Aménagement de la Rue Jean-Louis Chabeaudy**

- ✓ Les travaux, en partenariat avec la Commune de Champagnac, sont terminés
- ✓ Il reste à programmer la réception des travaux

• **Marché de Voirie**

- ✓ Les travaux préparatoires (assainissement pluvial, décaissement des accès riverains, empiérement) sont réalisés par l'entreprise BOS
  - La réfection de la Voie Communale de Montfouilloux est en cours, à partir de la Voie Communale qui part de Ydes-Bourg à La Jarrige, jusqu'au carrefour dans le hameau de Montfouilloux.
  - La réfection de la Voie Communale de la Chasserie suivra
  - Puis, ce sera la réfection de la Voie Communale de Trancis, à partir de la maison « Villain » jusqu'à la dernière maison, ainsi que la réfection de la Voie Communale de La Forêt, à partir de la RD 922 jusqu'à la RD 3
- ✓ Les travaux d'aménagement de surface (bordures, caniveaux, reprofilage et enrobés à chaud) sont réalisés par l'entreprise RMCL

- L'aménagement d'une zone de stationnement en bordure de la ZA Nord, ainsi que le prolongement du trottoir (du carrefour de la rue du Belvédère vers le centre-ville) doivent débiter le lundi 02 octobre 2017.

Mme GATINIOL fait part des inquiétudes de la SARL BRUN quant aux stationnements de poids-lourds qui pourraient cacher l'enseigne de leur magasin. Ce à quoi M. le Maire répond que ce stationnement sera aménagé principalement pour les véhicules légers et sera interdit aux poids-lourds de jour. Par ailleurs, ce projet permettra aux véhicules qui auront manqué l'accès à la ZA Nord, de stationner et de se rendre à l'un de ses magasins, puisque deux cheminements piétons seront également réalisés.

- **Déplacement du skate-parc sur la plateforme située à proximité de l'aire de jeux en bordure de la piste verte**

Il devrait être réalisé prochainement. Une réunion a eu lieu sur le site pour définir les modalités d'exécution et un devis est en cours.

M. BERGEAUD indique que le skate-parc est une installation sportive appartenant à la Municipalité et la responsabilité du Maire est entière au niveau de la sécurité du public et qu'il est nécessaire de clôturer cette installation sportive. Le skate-parc installé actuellement ne permet pas sa clôture car il bloquerait l'accès aux terrains se situant derrière la structure et le passage de véhicules autorisés.

En conclusion, le terrain actuel de skate-parc n'est pas sécurisé.

- **Chauffage à la Médiathèque**

Certaines trames du chauffage qui transitent dans la dalle du rez-de-chaussée sont hors service. Il n'y a plus que les panneaux rayonnants de l'étage qui fonctionnent normalement, et compte tenu que la chaleur se diffuse vers le haut, la partie inférieure de la Médiathèque manque de chaleur.

Un devis a été demandé pour la mise en place d'un chauffage complémentaire

- **Un point sur les travaux des Services Techniques**

- ✓ L'entretien courant de la voirie (bouchage des nids de poule, fauchage, débroussaillage)
- ✓ Le fleurissement des espaces verts
- ✓ Le ramassage des encombrants et des déchets verts
- ✓ La mise à disposition du matériel pour les associations
- ✓ Les interventions diverses sur les réseaux d'assainissement

#### ➤ **SDEC : Lotissement les Jaquilloux** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire indique que les travaux de réalisation du Lotissement les Jaquilloux avancent.

- **Travaux alimentation Basse Tension**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le SDEC à effectuer des travaux alimentation basse tension dont le coût est estimé à 31 419.37 € H.T. et la participation communale à 9 425.81 €.

- **Eclairage Public**

Le SDEC réalisera des travaux d'éclairage public pour un montant de 15 115.30 € H.T., et dont la participation financière de la Commune est estimée à 7 557.65 €.

#### ➤ **Etude du sol diagnostic Tennis couvert** / Rapporteur : René BERGEAUD

M. BERGEAUD indique au Conseil Municipal que la structure du Tennis couvert continue de bouger. Des travaux de maçonnerie avaient été réalisés par l'entreprise JOUVE mais cela n'a pas suffi.

Des soucis de stabilité de la structure ayant été de nouveau constatés, il apparaît opportun de procéder à des sondages pour obtenir un diagnostic géotechnique.

L'entreprise FONDASOL a remis une proposition technique et financière, dont le montant s'élève à 23 800 € H.T.

Mme GATINIOL propose de détruire ce bâtiment et de couvrir les courts de tennis extérieurs.

M. le Maire est également très réservé pour effectuer de nouveau des travaux sur cette structure instable et propose de voir s'il est possible d'utiliser la charpente du tennis couvert pour la déplacer à un autre endroit.

Une réflexion va être lancée.

#### ➤ **Etude fonctionnement réseaux unitaires en temps de pluie** / Rapporteur : Guy LACAM

Lors de sa séance du 16 juin 2017, le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour que la Société G2C, désignée maître d'œuvre de la réalisation d'un bassin d'orage, effectue des études complémentaires sur le fonctionnement des réseaux unitaires en temps de pluie. La Société G2C a transmis sa proposition technique et financière d'un montant de 24 803.20 € H.T. Cette dépense est subventionnable par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour présenter un dossier de demande de subvention auprès de cette Agence.

## 5. **PERSONNEL, ADMINISTRATION, AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### ➤ **Modification tableau des emplois** / Rapporteur : Guy LACAM

Afin de procéder aux avancements de grades de plusieurs agents au 1<sup>er</sup> novembre 2017, et pour lesquels la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des emplois (transformation de postes).

#### ➤ **Projet convention utilisation salles mises à disposition des Comités des Fêtes** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire indique que la mise à disposition des salles aux Comités de Fêtes de Lagnac, d'Ydes-Bourg et de Fanostre n'est pas assez précise et propose une nouvelle convention.

Après lecture faite auprès du Conseil Municipal, celui-ci approuve, à l'unanimité, le contenu de cette nouvelle convention.

#### ➤ **CCSA : Conditions financières et patrimoniales du transfert des zones d'activités** / Rapporteur : Guy LACAM

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit que les Communautés de Communes exercent de plein droit, en lieu et place des communes la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Il en résulte que les 3 zones d'activités économiques situées sur le territoire de la Communauté de Communes relèvent désormais de la compétence de la CCSA (Deux situées à Lanobre et une à Ydes).

En principe, les biens et services communaux nécessaires à l'exercice des compétences transférées sont obligatoirement mis à disposition de l'EPCI à titre gratuit (art. L.1321-1 et L.1321-2 du CGCT).

Toutefois, un cadre réglementaire dérogatoire s'applique pour les zones d'activités économiques avec un transfert en pleine propriété (article 5211-5 III du CGCT).

L'attribution de compensation n'est pas affectée par ce transfert et l'intervention de la CLECT n'est pas requise.

Les conditions financières et patrimoniales sont définies librement par délibérations concordantes de la CCSA et de la majorité qualifiée des Communes membres.

Il est proposé de retenir les conditions financières et patrimoniales suivantes :

**Commune de LANOBRE** : Zone Commerciale du Péage et Zone d'Aménagement Concerté de Larnié

**Commune d'YDES** : Zone Artisanale Nord : Etat des lieux

Deux lots sont à vendre : un bornage est en cours pour délimiter ces lots et leur superficie. Le transfert de pleine propriété de ces deux lots se fera dans les conditions suivantes :

- L'évaluation du prix de cession : euro symbolique avec reprise de l'emprunt affecté. L'emprunt affecté à l'aménagement de ces deux lots d'un montant de 200 000 € a été réalisé en mars 2009. Au 31 décembre 2017, il restera à transférer trois années d'annuités pour un capital d'un montant de 49 999,88 € (montant total à la charge de la CCSA 54 127,35 € soit 49 999,88 € de capital et 4 127,47 € d'intérêts).
- La voirie d'accès à ces deux lots (point de départ à hauteur du transformateur), l'éclairage et les réseaux sont mis à disposition de la CCSA en l'état. La CCSA assurera la finition des travaux et ensuite l'entretien de cette voirie.
- La fin des travaux à réaliser : pose de caniveaux, finitions de chaussée, test des bouches à clefs après leur mise à niveau, mise à niveau des regards, 10 cm de GNT 0/31.5 seront à la charge de la CCSA. Dépenses qui seront comblées par les recettes provenant de la vente des deux lots qui reviendra à la CCSA.

M. le Maire indique que tout ce qui est bâti sur la ZA Nord (Logic Sarl, Ets Brun, Ganne, etc...) n'est pas transféré à la C.C.S.A.

Seules, les surfaces après les Ets VOLCAGRI (y compris la voirie) seront de la compétence de la C.C.S.A.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les conditions financières et patrimoniales ci-dessus indiquées concernant le transfert des 3 zones d'activités
- de donner pouvoir au Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### ➤ **CCSA : Extension des compétences et mise à jour des statuts de la C.C.S.A.** /Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire communique à l'Assemblée la délibération du Conseil Communautaire N°078/2017 en date du 26 septembre 2017 concernant l'extension des trois compétences suivantes, ainsi que la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes :

- **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire** : sont déclarés d'intérêt communautaire :
  - les voiries des zones d'activités
  - les voiries des équipements communautaires.
- **Création et gestion de maisons de services au public** et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- **Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations**, dans les conditions prévues à l'article L1211-7 du code de l'environnement (Compétence devenant obligatoire au 01/01/2018).

S'agissant de la maison de services au public, M. le Maire souhaite apporter les informations suivantes : la CCSA a été informée par le Ministère des Finances qu'elle allait perdre le bénéfice de la DGF bonifiée, soit 80 000 €.

M. le Maire précise qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la MSAP sera de compétence intercommunale. Aujourd'hui, elle accueille autant de ressortissants intercommunaux que des habitants de la Commune d'Ydes. Le fonctionnement ne changera pas si ce n'est que l'agent d'accueil titulaire aura, comme nouvel employeur, la C.C.S.A. et ses conditions salariales ne changeront pas.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la délibération de la Communauté de Communes Sumène-Artense ainsi que le transfert des nouvelles compétences.

### ➤ **CCSA : Approbation du rapport annuel 2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

/Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire informe l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique à l'échelle de la Communauté de Communes Sumène Artense, tout nouveau transfert de compétences doit donner lieu à une évaluation des charges correspondantes par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il précise que, dans le cadre de la procédure d'extension des compétences de la Communauté de Communes Sumène Artense relative à :

- l'élaboration, l'approbation, le suivi et la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
- la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique, portuaire ou aéroportuaire,
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

la CLECT a été saisie pour procéder à l'évaluation du montant des charges correspondant aux nouveaux champs de compétences transférés. Ses conclusions prenant la forme d'un rapport ont été arrêtées par la CLECT lors de sa séance du 20 septembre 2017.

Considérant que le rapport de la CLECT constitue dès lors la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation ;

Considérant que le Conseil Municipal de chaque Commune membre est appelé à se prononcer, dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L 5211-5 du CGCT, sur les charges financières transférées les concernant ;

Considérant l'avis favorable donné à l'unanimité par la Commission lors de la séance du 20 septembre 2017 ;

Après lecture faite au Conseil Municipal, celui-ci approuve, à l'unanimité, le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT.

Suite à une réflexion conduite en réunion des Adjointes sous le regard de la Secrétaire Générale, M. le Maire indique qu'il est nécessaire de revoir le fonctionnement du CCAS et des Commissions.

**Concernant le CCAS**, la réglementation prévoit que le Maire est de droit Président de la Commission. Celui-ci propose que Jeannine BROSSARD devienne Vice-Présidente à la place de Mme TRIVIAUX.

Mme Huguette GATINIOL interroge M. le Maire sur la désignation d'un Adjoint au lieu et place de Mme Martine TRIVIAUX et propose de nommer Mme Jeannine BROSSARD.

**Par ailleurs, au sein des Commissions**, M. le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

- Alain DELAGE, membre de la Commission des Finances
- Bernard BOUVELOT, membre de la Commission des Travaux
- Marc LASSAGNE, membre de la Commission Sécurité et Accessibilité
- Alain DELAGE, Coordinateur de la 3<sup>ème</sup> Commission (Affaires Sociales / Santé)
- Alain DELAGE, Président de la Commission des Affaires Sociales
- Marc LASSAGNE, membre de la Commission des Affaires Sociales et membre de la Commission Santé
- Marc LASSAGNE, membre de la Commission Gestion du Patrimoine Bâti communal
- Bernard BOUVELOT, membre de la Commission Administration Communication
- Marc LASSAGNE, Coordinateur de la 5<sup>ème</sup> Commission (Développement / Vie Associative)

**S'agissant du poste d'Adjoint**, M. le Maire signale qu'il n'y a aucune obligation d'élire un nouvel adjoint. De plus, selon la Sous-Préfecture de Mauriac, les élections partielles complémentaires doivent être organisées lorsqu'il manque 1/3 des membres du Conseil Municipal. Ce qui n'est pas le cas sur Ydes et le Conseil Municipal peut fonctionner avec ses 17 membres.

M. le Maire propose que par respect aux défunts, il soit laissé un délai de réflexion pour prendre position au prochain Conseil Municipal (décembre 2017) afin d'élire un nouvel adjoint.

Mme GATINIOL indique qu'en mémoire de Martine TRIVIAUX, il est inconcevable qu'il n'y ait plus d'adjoint dans le domaine des Affaires Sociales. M. le Maire répond qu'il y aura bien un nouvel adjoint.

## **6. JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES, ACCUEIL, ENFANCE, DEVELOPPEMENT CULTUREL**

### ➤ **Bilan rentrée scolaire** / Rapporteur : Huguette GATINIOL

#### • **Ecoles maternelle et élémentaire**

**L'effectif est de 152 élèves**, en baisse d'une douzaine par rapport à la rentrée précédente, mais en hausse par rapport aux prévisions de Juin qui étaient de 149. Après entretien avec le nouveau Directeur, une nouvelle élève est attendue. Il y a une classe par niveau sauf pour les CM2 qui sont dédoublés avec 13 enfants chacune. Mme GATINIOL indique qu'il faut s'attendre malheureusement à une suppression de poste à la rentrée 2018.

Entre 120 et 130 élèves fréquentent **la cantine**. Le problème du bruit est récurrent même s'il s'est un peu amélioré avec la mise en place de la musique. La formule de mélanger petits et grands est expérimentée.

#### • **TAP**

Mme GATINIOL a fait parvenir au Conseil Municipal, en avril dernier, le calendrier des TAP pour cette année scolaire. En accord avec M. le Maire, il a été constaté **deux nouveautés** : Catherine POMARAT (activités Pixel) et l'ASLJ qui ne va intervenir que sur la 1<sup>ère</sup> période. Ces derniers ont accepté de nous dépanner car il manquait des intervenants suite au départ de Stéphanie Trombetta (activités manuelles), de Bernard Delsol (judo) et de Carole Caqueneau (yoga).

L'ASLJ va proposer la découverte d'activités sportives. Bien que la Municipalité ait, parmi ses agents, une animatrice sportive, il est à noter que l'ASLJ ne fait pas le même programme. D'autre part, il n'y a aucune intervention de l'agent municipal de tout le mois de Septembre, en congé les 15 premiers jours, et en formation pour les 2 autres jeudis. Etait prévue une activité trottinette, ce qui fait que les enfants inscrits se retrouvent en étude où il a fallu ajouter une personne en raison du nombre important de participants.

Par ailleurs, une activité Eveil Musical devait être proposée aux enfants, en accord avec la C.C.S.A., sous réserve qu'il y ait un intervenant. Or, à la rentrée, aucun n'est disponible. Heureusement, une activité de remplacement a été prévue.

Pour cette 1<sup>ère</sup> période, qui s'étale du 11/09 au 20/10, la fréquentation s'établit comme suit :

- le Lundi : 19 (Théâtre, danse, peinture), le Mardi : 18 (Tissage, pixel, jardin), le Jeudi : 27 (Trottinette, mosaïque, ASLJ)

En ce qui concerne l'étude :

- le Lundi : 17, le Mardi : 18, le Jeudi : 11 ou 23 (absence de Delphine)

Mme GATINIOL indique qu'il y aurait lieu d'engager une réflexion au sujet de ces TAP qui sont lourds à organiser, qui coûtent de l'argent (il ne faut pas se leurrer, les aides de l'Etat ne vont pas se prolonger indéfiniment) et qui sont très inégalitaires d'une Commune à une autre.

Le problème a été évoqué lors de la réunion de la CCSA, mardi 26 septembre dernier. Il apparaît que certaines Communes aient déjà fait le choix de les abandonner. A cela, plusieurs raisons : le coût, la difficulté de trouver des intervenants et la difficulté de varier les activités.

La Municipalité a la possibilité de les arrêter tout comme elle a le choix de revenir à la semaine de 4 jours. Bien évidemment, cela ne peut se faire sans concertation auprès des premiers intéressés, à savoir les enseignants et les parents. Ce sera l'objet de la réunion de la Commission des Affaires Scolaires programmée le lundi 9 Octobre à 14h, car Mme GATINIOL pense que la Commune sera interrogée à ce sujet lors du conseil d'école du 19 octobre 2017 à 18h.

#### • **Conseil Municipal des Jeunes**

Mme Suzy BOSSARD est allée présenter le projet au nouveau Directeur des Ecoles ainsi que le fonctionnement aux élèves de CM1 et CM2.

Pour l'année 2017-2018, 7 sièges sont à pourvoir. A ce jour, seules, trois candidatures sont proposées.

Par ailleurs, Mme GATINIOL a tenu une permanence le samedi 23 septembre 2017, de 10h à 12h, à l'intention des parents désireux de davantage d'informations. Elle n'a eu personne. Espérons que les petits dépliant « Guide du candidat et de l'électeur » sont suffisamment clairs !

La campagne électorale aura lieu du 2 au 14 Octobre 2017, suivie des élections le lundi 16 octobre après-midi. La réception des jeunes élus se tiendra le vendredi 20 Octobre 2017 en Mairie, en présence des parents et de la presse. La 1<sup>ère</sup> séance du nouveau CMJ est prévue le vendredi 10 Novembre 2017, au cours de laquelle les nouveaux élus présenteront leurs projets.

Quant à l'« ancien » conseil, une réunion est prévue le vendredi 6 Octobre pour finaliser le programme de la visite du Sénat prévue les 25 et 26 Octobre prochains. Il est rappelé que, grâce à la subvention du Conseil Municipal, à celle du Département et au succès de la fête des « P'tits K'Ydes », la participation demandée aux familles est de 50 € (pour un coût initial de 184 €).

- **C.L.S.H.**

Après s'être entretenue avec Mme Corinne Constancias, Directrice du Centre de Loisirs, Mme GATINIOL indique que cette dernière doit venir la semaine prochaine pour assurer la publicité de la première semaine des vacances de Toussaint. Le thème en sera « Les Sorcières ».

Le bilan de cet été est très positif avec une trentaine d'enfants en moyenne par jour. 71 enfants ont été accueillis représentant 45 familles dont 36 de Ydes, 6 d'Antignac, ainsi que Champagnac, Sauvât, Le Monteil, Vebret, Bassignac, Trizac.

Se pose la question de l'installation de la magnifique fresque réalisée par les enfants du Centre de Loisirs.

M. le Maire propose de l'installer en bordure de la piste verte des arts sur un panneau rigide avec un écriteau « réalisée par les enfants du Centre de Loisirs d'Ydes ».

Une enseignante de maternelle se plaint de l'utilisation par le centre aéré du matériel de l'école. A cet effet, une réunion sera prochainement organisée entre les enseignants et l'association « Familles Rurales ».

## **7. SANTE, OFFRE DE SOINS ET TELEMEDECINE**

### ➤ **Offre de soins sur le Bassin de Santé Intermédiaire de Mauriac-Ydes** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire conduit des demandes pour faire venir un Médecin mais ce n'est pas simple. Le Centre Hospitalier de Mauriac envisage de recruter un médecin généraliste qui pourrait réaliser une permanence de consultations à Ydes. Néanmoins, cela ne reste qu'une hypothèse car il n'y a, pour l'instant, pas de médecin.

Le Conseil Municipal donne mission à M. le Maire pour faire appel à candidature, à l'échelon national, pour trouver un médecin.

M. le Maire et Mme Pauline BRETOME informent qu'il n'y aura pas de fermeture des urgences à Mauriac.

## **8. GESTION PATRIMOINE, QUALITE DE VIE, ENVIRONNEMENT**

M. le Maire indique que le Cabinet SDPA Architectes est en train d'établir le cahier des charges pour la mise en accessibilité des sanitaires, de la M.S.A.P. et de la Gendarmerie

## **9. COMMUNICATION, PATRIMOINE HISTORIQUE, TOURISME**

Concernant le tourisme, le Pôle de Location à l'ancienne Gare d'Ydes-Centre a bien fonctionné durant la saison estivale

S'agissant du Patrimoine Historique, M. le Maire indique que les sondages pour le porche de l'Eglise d'Ydes-Bourg ont été réalisés et le diagnostic est attendu.

## **10. VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION, SPORTS POUR TOUS**

### ➤ **Bilan Forum des Associations** / Rapporteurs : Marc LASSAGNE et Bernard BOUVELOT

Bernard BOUVELOT informe le Conseil Municipal de la participation de 23 associations et d'une belle exposition réalisée par les pompiers. La fréquentation du public est à peu près identique à celle de l'année dernière.

A cette occasion, Mme Annick GORZNY a été honorée pour ses années de bénévolat au sein de l'Amicale Laïque d'Ydes.

## **11. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

### ➤ **Informations de l'association « Vent des Planètes de Trizac »** / Rapporteur : Guy LACAM

La Commune donne lecture de la copie du courrier de cette association adressée à M. Daniel SALVARY, Président du SIDRE. La Présidente de l'association attire l'attention sur le risque d'implanter des aérogénérateurs industriels sur la Commune de Trizac.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal souhaite que toutes les mesures de précaution soient prises pour que les sources soient protégées.

### ➤ **Salon des Maires** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire informe l'Assemblée de l'organisation du 100<sup>ème</sup> Congrès des Maires qui se tiendra du 21 au 23 novembre prochains, autour du thème « Réussir la France avec ses Communes ».

### ➤ **Remerciements associations** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire donne lecture des courriers de la Protection Civile antenne d'Ydes et du Club Générations Mouvement d'Ydes pour l'octroi de subventions communales annuelles.

### ➤ **Informations du Maire**

M. le Maire indique que trois habitants de la Commune ont été honorés de la Médaille Jeunesse et Sports et Vie Associative par Mme le Préfet du Cantal, le vendredi 22 septembre dernier. Il s'agit de Mme Annick GORZNY (Médaille d'argent), M. Marc LASSAGNE et M. Serge ROUX (Médailles de Bronze).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.**